

COMMUNAUTÉ URBAINE DE NGAOUNDÉRE : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/CUN/SG/CIPM/DT/2021/ AONO/CUN/SG/CIPM/DT/2021 DU 06 MAI 2021 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE PLAGE ARTIFICIELLE AU BOIS DE MARDOCK, VILLE DE NGAOUNDERE, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMOUA.

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement De la Communauté Urbaine de Ngaoundéré, le Maire de la Ville de Ngaoundéré, Maitre d'Ouvrage, lance pour le compte du de l'Année 2021, un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux D'aménagement D'une Plage Artificielle Au Bois De Mardock, Ville De Ngaoundéré, Département De La Vina, Région De L'Adamaoua.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment : installation ; nettoyage et Terrassements; assainissement; drainage équipement ; peinture ; divers.

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel d'exécution est de 50 000 000 (CINQUANTE MILLIONS) Francs CFA.

4. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution des travaux à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux est de six (06) mois

5. Allotissement

Sans objet.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes entreprises ou sociétés de Bâtiment et de Travaux Publics de droit camerounais justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres.

7. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget de la Communauté Urbaine de Ngaoundéré ; exercice 2021 sur la ligne d'imputation budgétaire...
Financement : BIP/MINTOUL.

8. Consultation du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au babillard de la CUN, ARMP/AD dès publication du présent avis.

9. Acquisition du dossier

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat du Maire de la Ville de Ngaoundéré, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable représentant les frais d'achat du dossier d'appel d'offres, payable à la Recette Municipale de la CUN.

Montant: 100 000 (Cent Mille) F CFA

10. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marquées comme telles, devra parvenir contre récépissé au Secrétariat du Maire de la Ville, au plus tard le **17 JUIN 2021 à 15 heures**, heure locale et devra porter la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°

002/AONO/CUN/SG/CIPM/DT/ 2021 DU 06 MAI 2021 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE PLAGE ARTIFICIELLE AU BOIS DE MARDOCK, VILLE DE NGAOUNDERE, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA. Financement : BIP/MINTOUL Exercice 2021

« A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT »

N.B. L'offre devra être accompagnée d'un CD contenant la version numérique sous format Excel du cadre de détail quantitatif et estimatif.

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO Valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres précisant le montant de 1 000 000 FCA (un million) F CFA

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service L'émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée

irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des Finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces Administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 17 JUIN 2021 à 16 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la CUN dans la salle de réunion de la CUN, Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission ;
- Absence d'une pièce administrative ou fausse déclaration ou alors pièce falsifiée ;
- Non-conformité aux spécifiques techniques majeures (à lister) ;
- Non-respect de x critères essentiels (x supérieur ou égale 1) ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Non-conformité du modèle de soumission ;
- Situation financière inférieur au tiers du coût prévisionnel.

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur:

- La situation financière;
- L'expérience ;
- Le personnel ;
- Le matériel.

NB : Seuls les soumissionnaires ayant obtenu 70% de oui à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et présentant l'offre financière évaluée la moins disante.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix jours (90) jours, à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Division des Services Techniques de la CUN. Le Maire de la Ville de Ngaoundéré, Maître d'Ouvrage se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

NGAOUNDERE le 06 Mai 2021
Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT
SALIHOU

[Télécharger le DAO](#)

COMMUNE DE MARTAP : AVIS DE DEMANDE DE COTATIONS N° 12/DC/C-MTP/SG/ST/CIPM/2021 DU 12 FEV 2021 RELATIVE A LA REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE TEKEL DANS LA COMMUNE DE MARTAP, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA (EN PROCEDURE D'URGENCE)

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de Martap, Autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune de Martap, une Demande de Cotations pour la sélection d'une entreprise en vue de la réhabilitation d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école publique de Tekel, dans la commune de Martap.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent marché comprennent:

- Travaux Préparatoires.
- Maçonnerie;
- Charpente – Couverture ;
- Menuiserie métallique ;

- Electricité ;
- Peinture ;
- VRD

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 7 836 920 (sept millions huit cent trente-six mille neuf cent vingt mille) F CFA.

4. Délai de livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour les travaux, objet de ta présente Demande de Cotations, est de soixante (60) Jours.

5. Allotissement

Les fournitures objets du présent appel d'offres sont constituées en un lot unique.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais installées sur le territoire national.

7. Financement

Les prestations objets de la présente demande de cotation seront financées par le budget d'investissement public (MINDDEVEL) de l'exercice 2021.

8. Consultation du dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au cabinet du Maire de la Commune de Martap, au Secrétariat Général et au Service Technique dès publication du présent Avis.

9. Acquisition du dossier

Le dossier de consultation peut être retiré au service Technique ou auprès du SG de cette municipalité à Martap, contre présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de Martap de la somme de 15 000 (quinze mille) francs CFA.

10. Remise des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont (01) un original et six (06) copies marquées comme tel, devront être déposées contre récépissé au service Technique de la Commune de Martap, au plus tard le 08 MARS 2021 à 15 heures locales. Elles devront porter la mention :

AVIS DE DEMANDE DE COTATION N° 12/DC/C-MTP/SG/ST/CIPM/2021 DU 12 FEV 2021 RELATIVE A LA REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE TEKEL, DANS LA COMMUNE DE MARTAP, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA (EN PROCEDURE D'URGENCE)» «A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT»

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances d'un montant de 156 738 (cent cinquante-six mille sept cent trente-huit mille) francs CFA valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date de validité des offres.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux et les autres pièces en originaux ou copies certifiées conformes par un service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement de la Consultation.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de Consultation. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier de Consultation est déclarée irrecevable.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et/ou financières aura lieu le 08 MARS 2021 à 16 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Martap, dans la salle des actes.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

- L'absence de la caution de soumission;
- L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- La non-conformité d'une pièce ou de son absence au-delà d'un moratoire de 48 heures
- Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces Justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre sera reconnue conforme pour l'essentiel de la DC et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marche de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-distante en incluant le cas échéant les rabais proposes.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant

quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables dans les Services de la Commune de MARTAP, Téléphone 697362091 /674 55 99 86/ 694 99 36 00/677 51 91 17 ou encore le 699867230

MARTAP le 12 Février 2021

Le MAIRE

IYA SOULEIMANOU

[Télécharger le DAO](#)